



Plan De Mobilité Simplifié

de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Motifs de la décision

Mai 2024

Suite à l'arrêt du projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), et conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités, la CCCE a procédé à une consultation en deux temps :

- Consultation des partenaires institutionnels du 28 novembre 2023 au 28 février 2024.
- Consultation du grand public du 8 mars au 1^{er} avril 2024.

2 avis institutionnels ont été reçus, ainsi que 11 avis émanant du grand public.

Ces avis sont détaillés dans une note ad hoc dédiée.

Par ailleurs, 7 communes membres, ainsi que la CC du Pays de Barr, ont émis un avis favorable sans réserve.

1. Les avis institutionnels reçus

En synthèse, les deux avis reçus et la réponse apportée par la CCCE sont les suivants :

Institution	Question	Réponse
Commune de Friesenheim	<ul style="list-style-type: none">• Question sur l'impact sur l'emploi du PMS, la définition du bassin de mobilité, le service de TAD (notamment en dehors du territoire) et l'exhaustivité du diagnostic présenté.	<ul style="list-style-type: none">• Un PMS pour toute la population• Des bassins de mobilités définis en fonction des pôles d'attractivité de la Région• Un service de TAD limité au territoire de la CCCE pour raison budgétaire• Présentation d'une synthèse du diagnostic.
Eurométropole de Strasbourg	Question sur la mise en cohérence des liaisons cyclables, existantes et projetées , entre les territoires de la CCCE et l'EMS.	<ul style="list-style-type: none">• Existence d'une piste partagée d'Ichtratzheim à Fegersheim• Prise en compte de la future Voie Verte M83 dans la révision du SDC de la CCCE

2. Les avis reçus du grand public

11 contributions citoyennes ont été reçues, émanant d'habitants de 7 communes différentes (Osthouse, Erstein, Benfeld, Friesenheim, Hindisheim, Sand, Obenheim).

Les thématiques principalement abordées sont les suivantes :

- l'amélioration du réseau de pistes et bandes cyclables entre les communes notamment sur les axes Benfeld/Sand et Westhouse/Valff
- la possibilité d'offrir plus de dessertes de TAD (Sélestat, la gare de Limersheim, Erstein ou Fegersheim),
- la création d'aires de covoiturages
- l'utilisation de certaines plateformes pour le covoiturage/autopartage (Citiz, Aut'hop...).
- le développement d'une offre de transports en commun accessible aux Personnes à Mobilité Réduite

3. Décision de la CCCE

Après consultation du Comité de Pilotage de l'étude le 14 mai 2024, la CCCE a décidé de ne pas apporter de modifications à son PDMS, pour les raisons suivantes :

- **Les contributions institutionnelles ont fait l'objet d'une réponse directe. Elles ne remettent pas en cause la structure ni le contenu du PDMS.**
- **Les contributions citoyennes feront l'objet d'une réponse publique en ligne. Ces différentes contributions soulèvent parfois des sujets qui ne sont pas de la compétence de la CCCE, ou qui ne sont pas l'objet direct du PDMS. Lorsque cela est le cas, les contributions vont dans le sens du PDMS (exemple : offrir plus de dessertes en TAD, développer une offre accessible aux PMR...).**

Au regard de ces différents éléments, la CCCE soumettra à l'approbation du conseil communautaire du 26 juin 2024 le Plan de Mobilité Simplifié enrichi des différentes contributions, mais non modifié dans son plan d'actions.